



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 juillet 2024

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : Véronique WOLFF Adjointe au Maire - Gérard HINDENNACH Adjoint au Maire- Éric FALK, Adjoint au Maire - Mathieu DURANDOT - Serge KELLER- Sandrine TRESCHER- Fabrice BAERMANN -Thomas HOENEN -Claudia MULLER - Jean LECHNER - Cécile MULLER

Membres excusés : Hervé KEITH donne pouvoir à Serge KELLER - Etienne KRUX donne pouvoir à Véronique WOLFF

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 12

Compte-rendu affiché

Le

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Serge KELLER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2024

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2024. Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2024 est adopté avec une abstention.

3. Cérémonie du 14 juillet 2024

M. le Maire souhaite organiser la cérémonie du 14 juillet 2024 avec la participation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal. La manifestation se déroulera de la manière suivante :

- Accueil et allocution du Maire dès 11h devant le monument aux morts
- Dépôt de gerbe et Marseillaise avec la participation de la fanfare d'Ernolsheim les Saverne
- Remises de distinction aux citoyens méritants et gratification aux lauréats des examens
- Accueil des nouveaux habitants

- Distribution de ballons et drapeaux aux enfants
- Verre de l'amitié offert par la commune

Le conseil municipal prend acte de l'organisation proposée

4. Poste de l'agent communal

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision au sujet de la reconduction du poste de l'agent communal. Depuis l'externalisation de la tonte des espaces publics, la charge de travail a été fortement allégée et M. le Maire s'interroge sur la nécessité de réduire son temps de travail hebdomadaire.

M. le Maire propose de réduire le temps de travail à 16h de travail hebdomadaire au lieu des 22h prévues dans son contrat de travail qui prend fin le 24 septembre 2024.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le contrat de travail à Michel RUCK pour une durée de 6 mois à partir du 24 septembre 2024 à raison de 16h de travail hebdomadaire.
- autorise le Maire à rédiger et à signer tous les documents y afférents.

5. Diverses demandes de subventions

5.1 Amis du Mémorial ALSACE –MOSELLE

L'Association sollicite le paiement de la cotisation annuelle.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, 13 voix pour et une voix contre

-décide de poursuivre le paiement de la cotisation annuelle pour un montant de 30€ et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

5.2 Association les Resto du Cœur

L'Association les Resto du Cœur sollicite une subvention afin de continuer son soutien en faveur de nos concitoyens les plus démunis.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 contre

- décide d'attribuer une aide financière à cette association d'un montant de 50 €
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

5.3 Caritas :

L'Association CARITAS sollicite une subvention afin de soutenir les personnes en situation de précarité dans le secteur de Hochfelden et environs

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 contre

- décide d'attribuer de subvention de 30 € à l'Association Caritas
- autorise le Maire à signer les documents y afférents.

5.4 Maison des anciens de la 2^{ème} DB

L'Association Maison des anciens de la 2^{ème} Division Blindée sollicite une subvention afin de contribuer au fonctionnement de l'association dont le but est non lucratif.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une aide financière à cette association d'un montant de 100 €
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

5.5 Apprenti d'Auteuil - joie de vivre

La fondation Apprenti d'Auteuil sollicite une subvention afin de contribuer à la scolarité d'un enfant habitant dans la commune. Il s'agit d'une fondation catholique reconnue d'utilité publique qui agit pour permettre à des jeunes confrontés à des difficultés de trouver leur place dans la société.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une aide financière à cette fondation d'un montant de 100 €
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

6 Stationnement dans l'Impasse Schmitt et sur la place de l'horloge (centralité) ainsi que dans la rue de la Libération

M. le Maire revient sur les problèmes de stationnement qui entravent la sécurité des biens et des personnes dans l'Impasse Schmitt. (Article R417-10 du code de la route). Malgré plusieurs courriers informant les résidents de la nécessité de libérer cette rue afin de laisser passer les engins de déneigement, les livreurs, les véhicules de secours et les accès aux propriétés, aucune amélioration n'a été constatée.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre des mesures réglementant le stationnement de façon restrictive. Au vu de ces difficultés et du non-respect des consignes, il est proposé de prendre un arrêté municipal pour réglementer et interdire le stationnement dans l'Impasse Schmitt. La signalisation réglementaire sera mise en place et les manquements seront signalés à la brigade de gendarmerie.

Pour la place de l'horloge, il est proposé de rajouter deux barrières afin de limiter au maximum le stationnement autour du bâtiment de l'horloge qui marque la centralité du village.

Pour la rue de la Libération, un certain nombre de riverains ont émis des réclamations quant aux stationnements des voitures entre la double intersection rue des Forgerons et rue Charles. Ceux-ci gênent la visibilité et obligent les camions venant de la rue des Forgerons à prendre la direction opposée. Le problème se pose également pour le passage des engins agricoles.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de rajouter des barrières à la place de l'horloge
- d'interdire le stationnement par arrêté municipal dans l'Impasse Schmitt.
- demande à Mr le Maire d'intervenir auprès des propriétaires des véhicules posant des problèmes de passage et de visibilité dans la rue de la Libération
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

7 Marche du Saut des Trois Ruisseaux à Friedolsheim

M. le Maire revient sur la réunion qui a eu lieu le 25 juin 2024 concernant le prochaine Marche du Saut des Trois Ruisseaux qui se déroulera le 15 septembre 2024.

La marche sera organisée cette année par la commune de Friedolsheim et les fonds récoltés seront reversés à une association qui œuvre en faveur des enfants autistes. Comme les années précédentes deux parcours de 5 km et de 12 km sont prévus. Le repas, sur réservation sera servi à la salle communale de Friedolsheim où des animations seront également proposées.

8 Divers

8.1 Accueil du Conseil communautaire du 4 juillet 2024

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Communautaire se tiendra le 4 juillet à 19h00 à l'espace communal de Saessolsheim. L'organisation sera assurée par le Comité de jumelage Saessolsheim Grozon.

8.2 Fibre bilan

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son entretien avec la société Rosace au sujet de la fibre optique, 71 % des foyers sont fibrés mais il reste encore plusieurs problèmes à régler notamment dans les rues du Lin et du Chanvre. Ces rues n'ont pas encore été rétrocédées dans le domaine public de la commune, de ce fait elles relèvent encore du domaine privé sous la responsabilité du promoteur immobilier du lotissement.

8.3 Adresses -salle et groupe scolaire « Les Perdrix »

Pour des raisons pratiques M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de numéroter l'espace communal les Perdrix et l'Ecole. L'espace communal sera le numéro 2 chemin du stade et l'école sera le 4.

8.4 Rencontre avec IMODIS

Suite à différents signalements de riverains, il est proposé une rencontre avec les responsables du domaine Imodis afin de discuter des gênes causées par les manifestations qui s'y déroulent régulièrement. Le sujet du chemin rural sera également évoqué tout comme le stationnement des véhicules ainsi que le versement de la taxe d'aménagement.

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	DURANDOT Mathieu	MULLER Claudia
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.